



UNION SYNDICALE C.G.T
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA SOMME

CAHIER REVENDICATIF
ASSISTANTS FAMILIAUX
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA
SOMME

Syndicat CGT du Conseil Départemental de la Somme
Centre administratif départemental
1 boulevard du port
CS 32 615
80 026 Amiens Cedex 1
Tél. : 06.20.65.23.06

INTRODUCTION

Suite à de nombreuses interpellations d'assistants familiaux sur leurs conditions de travail, la CGT du Conseil Départemental de la Somme a décidé de rédiger ce cahier revendicatif.

Ce travail est le fruit de la concertation avec ces agents, plus à même de parler de leur quotidien, des conditions d'accompagnement, ...

Même si un groupe de travail sur les assistants familiaux a été mis en place et se réunira à nouveau en février 2021, il nous a semblé indispensable d'effectuer un inventaire des difficultés de ces professionnels pour que notre collectivité puisse en prendre conscience, apporter des solutions et des réponses à cette souffrance grandissante.

Actuellement, l'organisation mise en place au sein du service de protection de l'enfance, ne permet plus aux assistants familiaux de bénéficier d'un accompagnement indispensable pour accomplir cette mission difficile, de plus en plus compliquée et à haute responsabilité.

En lien avec ces professionnels, nous vous proposons un état des lieux non exhaustif ainsi que des propositions d'améliorations.



ÉTAT DES LIEUX ET PROPOSITIONS

GUIDE DE L'ACCUEIL	
État des lieux	Propositions
<p>Le guide de l'accueil, outil indispensable aux assistants familiaux, n'est pas mis en place au sein du Conseil Départemental de la Somme.</p> <p>Lors des différentes réunions du groupe de travail "Ass. Fam.", une ébauche a bien été réalisée, mais jamais finalisée.</p>	<p>Finaliser le plus rapidement possible le guide de l'accueil familial, en y incluant les actes usuels et non usuels, en y précisant les procédures, les personnes à contacter, en précisant le rôle du coordonnateur SDAF, du coordonnateur assistant familial sur les territoires, les droits et les devoirs de chacun, les procédures en cas de dénonciation du mineur relevant d'une saisine judiciaire, ...</p>

CONGÉS	
État des lieux	Propositions
<p>La prise de congés des assistants familiaux reste problématique. Actuellement, les réponses d'accord n'arrivent pas dans le délai imparti. Les relais et demandes de congés des assistants familiaux d'un territoire X qui accueillent des mineurs d'un territoire Y ne sont pas traités par le territoire X qui est plus à même de connaître les disponibilités sur son territoire. Les contrats d'accueil étant effectués par le coordonnateur du territoire de l'assistant familial, ce dernier est donc à même de connaître le profil des mineurs accueillis à orienter et mettre en corrélation les places disponibles sur son territoire.</p> <p>Lors des diverses rencontres du groupe de travail, la mise en place de binôme a été préconisée et « détournée » par les territoires. Les assistants familiaux voient de nombreuses demandes de relai arriver sur leur boîte mail émanant de l'ensemble du département. Quid de l'intérêt du mineur, de la faisabilité de ces relais (ex durant les périodes scolaires)</p> <p>Le décompte des congés est effectué par l'agent de gestion du territoire d'origine du mineur et non par le SDAF. L'assistant familial n'a pas de visibilité comme les autres agents du décompte de ses congés.</p> <p>Excepté le 1^{er} mai, les autres jours fériés ne sont pas décomptés des congés pris par l'assistante familiale et pas payés lorsqu'elles travaillent.</p>	<p>Le coordonnateur "assistant familial" du territoire de l'assistant familial pourrait travailler (même si le mineur ne dépend pas de son territoire) les relais en complémentarité avec le référent ASE du mineur (proposition de colonie, hébergement en famille, ...). L'assistant familial n'aurait qu'un coordonnateur à interpeller et cela pourrait réduire les délais de réponse.</p> <p>Donner une date butoir pour la réponse du service (ex 15 jours). Si le service n'a pas répondu, cela sera considérée comme une réponse favorable. Idem pour la PMI</p> <p>Mettre en place un répertoire des assistants familiaux par territoire avec les adresses et numéro de téléphone.</p> <p>Mettre en place des réunions permettant aux assistants familiaux d'un même territoire de se connaître.</p> <p>Effectuer le décompte des congés au niveau du SDAF et mettre en place sur la fiche de paie d'un décompte des congés qui sont pris et qui restent à prendre.</p> <p>Décompter ces jours fériés au même titre que les autres agents de la collectivité et prévoir une compensation pour les jours fériés travaillés.</p>

INDEMNITÉ D'ENTRETIEN - VETURE

État des lieux	Propositions
<p>Beaucoup de dépenses sont associées à l'indemnité d'entretien (produit d'hygiène, alimentation, lessive, électricité, produit pour traiter les poux, certain déplacement,...) sans revalorisation liée à l'augmentation du coût de la vie.</p> <p>Les dépenses liées aux communications téléphoniques, internet, ..., restent à la charge de l'assistant familial.</p> <p>Les assistantes familiales qui ont des mineurs scolarisés en internat n'ont pas d'indemnité d'entretien pour les jours où ce dernier n'est pas présent. Les assistantes familiales doivent fournir, des produits d'hygiène, des valises, des trousseaux de toilettes, des draps, effectuer le lavage de l'ensemble des vêtements, ... ce qui représente un coût non négligeable.</p> <p>L'indemnité de viture n'a pas suivi l'augmentation du coût de la vie</p>	<p>Augmentation de l'indemnité d'entretien et préciser ce qui entre ou non dans cette indemnité, car en fonction du territoire les réponses sont différentes.</p> <p>Remboursement des produits anti-poux qui représentent un coût important pour l'assistante familiale confrontée à ce problème qui, en fonction des situations, peut-être récurrent, des protections lorsque les mineurs présentent une énurésie.</p> <p>Munir les assistants familiaux d'un téléphone portable professionnel. Ce qui garantirait la protection de la vie privée.</p> <p>Versement d'une demi indemnité d'entretien pour le mardi, mercredi et jeudi.</p> <p>Revalorisation de cette indemnité.</p>

FORMATIONS

État des lieux	Propositions
<p>Au regard de la prise en charge quotidienne, les assistants familiaux rencontrent des difficultés à effectuer des formations.</p>	<p>Faciliter le départ en formation (professionnelle ou syndicale) par la mise en place d'un relais chez une assistante maternelle, d'accueil de jour sur chaque territoire.</p>

DÉPLACEMENTS ET ASSURANCE

État des lieux	Propositions
<p>Les assistants familiaux utilisent leur véhicule personnel pour effectuer le transport des mineurs et sont dans l'obligation de prendre une assurance couvrant ces déplacements professionnels. Cela occasionne un surcoût qui reste à leur charge.</p>	<p>Prise en charge de ce surcoût, et de la franchise en cas d'accident responsable dans le cadre de leur mission.</p>
<p>Les assistants familiaux n'ont pas la possibilité d'utiliser un véhicule de service et sont dans l'obligation d'utiliser leur véhicule personnel. Le montant du remboursement des frais de déplacements diminue lorsque l'assistant familial dépasse les 10 000 kms par an (comme les agents du département). En fonction du nombre d'enfant qu'ils accueillent, du lieu de résidence des parents de ces mineurs, des suivis médicaux ou thérapeutiques, ... ce nombre de kilomètre est rapidement atteint et engendre des frais restants à charge.</p>	<p>Lorsque les 10 000 kms sont atteints, prévoir une indemnité complémentaire qui compense la diminution du montant des remboursements.</p>
<p>Tous les déplacements ne sont pas remboursés (ex lorsqu'un mineur n'est pas scolarisé à temps complet, le transport effectué par l'assistante familiale n'est pas remboursé)</p>	<p>Soit effectuer le remboursement de l'intégralité des frais de déplacement, soit mettre en place un forfait (ex 50 euros par mois)</p>
<p>Les assistants familiaux sont amenés à devoir payer des frais de stationnement (ex : DV AEM) ou de parking (Tribunal). Ces frais engagés ne sont pas remboursés et ces derniers n'ont pas la possibilité d'effectuer une demande de ticket pour le parking des jacobins</p>	<p>Soit rembourser ces frais de stationnement, soit mise en place d'une carte permettant de régler ces stationnements.</p>

L'ASS. FAM AU SEIN DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

État des lieux	Propositions
<p>Les assistants familiaux doivent faire partie de l'équipe pluridisciplinaire, mais dans les faits, ils ne sont pas toujours écoutés dans leurs observations et associés aux décisions prises par le référent. Certaines démarches incombent aux référents et pourraient être effectuées par l'assistant familial en concertation avec le référent (ex : réservation et dossier colonie)</p>	<p>Associer les assistants familiaux dans le suivis éducatifs des mineurs en leur permettant d'être associées aux synthèses, rédaction systématique du ROB par les assistants familiaux et prise en compte par le référent de leurs observations. Mettre en place des formations en commun avec des référents et des assistants familiaux. Proposer des réunions avec les assistants familiaux et les référents ASE pour permettre de se connaître, mais aussi d'échanger sur les missions de chacun.</p>